



Centre d'affaires

## Convention Clarté

Recueil des prix des principaux produits  
et services au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Crédit  Mutuel

# Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Le prix des abonnements et des frais d'utilisation des services de la banque à distance, ainsi que celui des opérations réalisées par la banque à distance sont hors coût du fournisseur d'accès internet ou hors coût opérateur.

Le taux de change des opérations en devises inclut la marge commerciale du Crédit Mutuel.

## Contacts

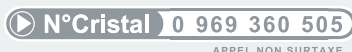
Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

## Résoudre un litige

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

### ► un numéro de téléphone dédié

Pour le Crédit Mutuel Méditerranéen et le Crédit Mutuel Anjou :



Pour le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest :



### ► et des interlocuteurs privilégiés à contacter :

- **votre Caisse de Crédit Mutuel, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face,...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

- **le Service Relation Clientèle, en second lieu**,
  - via le formulaire de réclamation en ligne sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)
  - ou par courrier au siège de votre Fédération.
- **le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique**, en tout état de cause, deux mois après l'envoi\* de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :
  - via son site internet [www.lemediateur-creditmutuel.com](http://www.lemediateur-creditmutuel.com)
  - ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) et sur les conditions générales de Banque.

\*Le cachet de la poste faisant foi.

## Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore.

## Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

# Sommaire

<b>Gestion du compte</b>	<b>4</b>
Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	5
Arrêté de compte	5
Cash Management	5
Offres groupées de services	5
<b>Banque à distance</b>	<b>6</b>
Abonnement à des services de banque à distance	6
<b>Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA</b>	<b>7</b>
Définitions et informations pratiques	7
Moyens de paiement – Les encaissements	7
Moyens de paiement – Les paiements	8
<b>Moyens de paiement internationaux</b>	<b>10</b>
Définitions et informations pratiques	10
Frais liés aux opérations internationales	10
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	11
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	12
Crédits spécialisés	12
<b>Monétique</b>	<b>13</b>
Solutions d'acceptation	13
Commissions monétiques	13
Cartes	13
<b>Crédits</b>	<b>14</b>
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
<b>Garanties</b>	<b>15</b>
Engagements par signature donnés sur la France	15
Engagements par signature donnés à l'international	15
Actes de garantie reçue	15
<b>Autres services aux professionnels</b>	<b>16</b>
Hub Business Solutions (HBS)	16
Aide à l'exportation	16
Crédit Mutuel Recouvrement	16
<b>Épargne Financière</b>	<b>16</b>

## Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	<b>GRATUIT</b>
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	55,00 €
Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remise, au guichet	<b>GRATUIT</b>
Frais d'envoi de chéquier, ou de carnet de bordereaux de remise, par envoi : ▶ Frais d'envoi ▶ Supplément par commande au guichet	Frais postaux <sup>(1)</sup> 2,50 €
Frais de destruction de chéquier ou de carnet de bordereaux de remise, par chéquier ou carnet	6,00 €
Relevé de compte : ▶ Mensuel ▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	<b>GRATUIT</b> 2,00 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	2,00 €
Réédition de mouvements, par ligne ▶ Minimum	0,10 € 18,50 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations : ▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple ▶ Ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe, à partir de	22,00 € HT 50,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	21,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	8,00 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	2,00 €
Délivrance d'une attestation (attestation d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière)	19,00 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN, à partir de	185,00 € HT
Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	40,83 € HT
Renseignements commerciaux ▶ Domiciliation connue (+ frais réels) ▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	11,60 € HT 26,60 € HT
Service de base sur constitution de société <sup>(2)</sup> : ▶ Attestation d'émission/d'augmentation de capital, prestations spécifiques	Nous consulter
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	Nous consulter
<b>IBAN virtuels</b> Abonnement mensuel	40,00 €
Commission de traitement, par virement émis ou reçu <sup>(3)</sup> : ▶ 1 à 1 000 virements dans le mois ▶ 1 001 à 5 000 virements dans le mois ▶ 5 001 à 10 000 virements dans le mois ▶ À partir de 10 001 virements dans le mois	0,08 € 0,06 € 0,04 € 0,03 €

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (2) Suivant disponibilité du service dans votre Caisse. (3) Les virements émis et les virements reçus sont comptés séparément.

## SUIVI PARTICULIER DU COMPTE

Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois <sup>(1)</sup>	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans <sup>(1)</sup>	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € <sup>(2)</sup>
Commission d'intervention Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. ▶ Frais par opération ▶ Plafond journalier	9,90 € 39,60 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ou par saisie-attribution  ▶ Maximum par SATD ▶ Maximum par saisie-attribution	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier 90,00 € 110,00 €

## ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

### INTÉRÊTS DÉBITEURS

**Calcul des intérêts débiteurs** : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur \* nombre de jours \* taux/360.

**TEG des découverts non autorisés** : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

### COMMISSIONS DE RISQUE

Commission de plus fort découvert Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté. Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France. Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.	0,08 %
Commission de dépassement Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêté et l'autorisation.	0,30 %

### COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois, à partir de : ▶ Syndicat de copropriétaires ▶ Entreprise	10,00 € <sup>(3)</sup> 40,00 €
Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum ▶ Minimum par arrêté trimestriel	2,00 ‰ 17,00 €
Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)	0,10 €
Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné	25,00 €
Production d'échelle d'intérêts, l'unité	9,00 €

## CASH MANAGEMENT

▶ Reporting ▶ Centralisation de trésorerie	Nous consulter Nous consulter
---	----------------------------------

## OFFRE GROUPÉES DE SERVICES

Les tarifs des offres groupées de services sont consultables dans la convention clarté des professionnels et associations.

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. (2) Tarif pour chaque lettre. (3) Tarif mensuel, prélevé trimestriellement.

# Banque à distance

## ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE<sup>(1)</sup> (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

### CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

▶ Service de consultation et de gestion des comptes :	
– CMUT Direct PRO Confort	10,50 € HT
– CMUT Direct PRO Sérénité	19,75 € HT
– CMUT Direct Association Confort	8,30 € TTC
▶ Service de consultation et de gestion des documents et contrats :	
– CMUT Direct Secondaire <sup>(2)</sup>	1,00 € HT

Options, abonnement mensuel :

▶ Gestion de groupes de comptes	20,00 € HT
▶ Base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés LCR) :	
– Jusqu'à 100 comptes enregistrés	<b>GRATUIT</b>
– Au-delà, par compte	0,005 € HT
– Minimum	5,00 € HT
▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvement) :	
– Jusqu'à 100 mandats de prélèvement	<b>GRATUIT</b>
– Au-delà, par mandat	0,008 € HT
– Minimum	8,00 € HT
▶ Suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
▶ Gestion de plafonds et collèges	12,00 € HT
▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT

### SERVICES COMPLÉMENTAIRES, ABONNEMENT MENSUEL

Trade Services (gestion des opérations documentaires)	5,00 € HT
E-cautions (gestion des cautions)	5,00 € HT

### SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE

Service Safetrans :

▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle	19,00 € HT
▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €

### ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Mise en place d'un service de transfert de fichiers	Nous consulter
---	----------------

**Services, abonnement mensuel :**

▶ TWEB (Transferts WEB)	13,00 € HT
▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	45,00 € HT
– Au-delà de 50 comptes	Nous consulter
▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	65,00 € HT
– Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter
▶ Télétransmission en direct avec les experts-comptables :	
– Suivant le nombre de comptes	de 26,00 € à 300,00 € HT

<b>SWIFTNet</b>	Nous consulter
-----------------	----------------

### Services Logiciels

▶ Hub Business Solutions (HBS) :	
– Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvement	Cf. page 16

### Consommations

Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement <sup>(3)</sup>	de 0,07 € à 0,09 € HT
Relevés de compte électroniques (format PDF)	Nous consulter
Transmission du client vers la banque	<b>GRATUIT</b>
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT

### TOP INFOS

Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails par mois	5,00 € HT
▶ Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– Mail supplémentaire	0,15 € HT



# Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

## DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA (ou Espace SEPA – Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement «SEPA», pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA.

Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option «SHARE»),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number – Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE».

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6).**

## MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

#### Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :
  - Demande d'ICS à la Banque de France
  - Intervention sur ICS
- ▶ Émission de SDD par Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :
  - Frais par remise
  - Commission de service, par SDD Core
  - Commission de service, par SDD B to B
  - Enrichissement avec données du mandat, par SDD
- ▶ SDD remis et retourné impayé
- ▶ Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement

40,00 €  
Nous consulter

**GRATUIT**  
0,36 €  
Nous consulter  
0,10 €  
15,60 €  
4,00 €

#### Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

- ▶ Réception d'un virement SEPA (standard ou instantané)

**GRATUIT**

#### SEPAmail

- ▶ Demande d'Identifiant Créancier SEPAmail (ICQX)
- ▶ Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :
  - Contrôle en différé
  - Contrôle en temps réel

40,00 € HT  
0,80 € HT  
0,90 € HT

### MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

#### Espèces

- ▶ Versement d'espèces en euro<sup>(1)</sup> :
  - Frais par remise
  - Comptage, selon conditionnement :
    - Billets, à partir de
    - Monnaie, à partir de
- Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)

9,25 €  
0,175 %  
1,10 %  
10,00 €

- ▶ Comptabilisation sur fichier

Nous consulter

(1) Sur la base de la date de traitement et de contrôle de la remise.

<b>Chèques en euro payables en France</b> ▶ Remise de chèque(s) ▶ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé : – Pour motif sans provision – Autres motifs	<b>Nous consulter</b>  <b>GRATUIT</b> <b>16,20 €</b>
<b>Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	<b>Cf. Moyens de paiement internationaux</b>
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France</b> ▶ Internet (CMUT Direct) ou télétransmission : – Frais par remise – Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)</li> <li>• Crédit Après Encaissement (CAE)</li> </ul> ▶ Papier : – Frais par remise – Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)</li> <li>• Crédit Après Encaissement (CAE)</li> </ul> ▶ Commissions liées <sup>(1)</sup> : – Effet remis retourné impayé – Demande de prorogation, réclamation, modification, annulation, présentation à l'acceptation	<b>GRATUIT</b>  <b>0,48 €</b> <b>18,50 €</b>  <b>17,00 €</b>  <b>7,00 €</b> <b>18,50 €</b>  <b>18,50 €</b>  <b>18,50 €</b>
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	<b>Cf. Moyens de paiement internationaux</b>
<b>Virements non SEPA</b> ▶ Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France) ▶ Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA ▶ Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	<b>GRATUIT</b> <b>Cf. Moyens de paiement internationaux</b> <b>3,50 €</b>
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	<b>Cf. Moyens de paiement internationaux</b>

## MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

#### Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat
- ▶ Paiement d'un prélèvement
- ▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos<sup>(2)</sup>
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>(3)</sup> :
  - Prélèvement inférieur ou égal 20,00 €
  - Au-delà de 20,00 €
- ▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision

<b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> <b>Cf. page 6</b>
<b>Montant du prélèvement</b> <b>20,00 €</b> <b>17,00 €</b>

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	17,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout ultérieur	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €

(1) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu. (2) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (3) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.



<b>Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)</b>	<b>Internet (CMUT Direct) ou Télétransmission</b>	<b>Au guichet</b>
Frais par virement occasionnel (standard ou instantané) :		
▶ Entre vos comptes	<b>GRATUIT</b> 0,21 €	<b>GRATUIT</b> 5,81 €
▶ Autres destinataires		
Frais de mise en place d'un virement permanent ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	<b>GRATUIT</b>	7,50 €
Frais par virement permanent		0,21 €
Virements sur liste/multiples (standard ou instantané) :		
▶ Frais par remise	<b>GRATUIT</b> 0,21 €	16,00 € 5,81 €
▶ Commission de service, par virement		
Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire		8,00 €
<b>MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA</b>		
Espèces		
▶ Retrait d'espèces en euro sans émission de chèque		<b>GRATUIT</b>
▶ Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence		Nous consulter
<b>Chèques en euro payables en France</b>		
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque		15,00 €
▶ Lettre chèque		Nous consulter
	<b>Internet (CMUT Direct)</b>	<b>Au guichet</b>
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
– avec Assur-Carte Pro	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
– sans Assur-Carte Pro, par chèque	11,00 €	16,00 €
– sans Assur-Carte Pro, par chéquier	27,00 €	32,00 €
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		15,30 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision <sup>(1)</sup> :		
– Chèque inférieur ou égal à 50,00 €		30,00 €
– Chèque supérieur à 50,00 €		50,00 €
▶ Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision		14,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)		25,00 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire		20,00 €
<b>Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		Cf. Moyens de paiement internationaux
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France</b>		
▶ Règlement, par échéance :		
– Avec convention de paiement sauf désaccord		1,00 €
– Sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
▶ Envoi d'un relevé papier des effets à payer		2,40 €
▶ Incidents/rejets :		
– Insuffisance de provision		21,00 €
– Demande de prorogation		32,00 €
– Pas d'ordre de payer, paiement partiel		21,00 €
– Autres motifs		<b>GRATUIT</b>
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		Cf. Moyens de paiement internationaux

(1) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

Virements non SEPA	Internet (CMUT Direct) ou Télétransmission	Au guichet
► Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,30 €	11,90 €
► Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux	
► Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF...)	6,30 €	11,90 €
► Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	
<b>Factures Acceptées à Échéance (FAE)</b>	Nous consulter	
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	Cf. Moyens de paiement internationaux	

## Moyens de paiement internationaux

### DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- les virements hors zone SEPA (cf. définition page 7), quelle que soit la devise,
- les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 7) dans une devise autre que l'euro,
- les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- «SHA» (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.
- «OUR» : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.
- «BEN» (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE».

Aux tarifs indiqués, il convient le cas échéant d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6).**

### FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

- Jusqu'à 75 000 €
- Au-delà
- Minimum

0,05 %  
0,025 %  
16,00 €

Port sécurisé :

- Récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de :
  - Pli à destination de la France
  - Pli à destination de l'étranger

25,00 € HT  
40,00 € HT

Frais de saisie, par virement

5,60 €

Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit

2,20 €

Frais par virement occasionnel incomplet

6,00 €

Impayé et modification sur chèques, effets et remises documentaires

27,00 €

Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change

24,00 €

Demande de justificatif de paiement

20,00 €

Majoration pour "virement express"

15,15 €

Frais d'analyse SFI & pays équivalents

de 50,00 €  
à 300,00 € HT<sup>(1)</sup>

Intervention sur chèques, effets et remises documentaires

20,00 €

(1) Selon le pays et la documentation du risque.

## MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Virements ordinaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de rapatriement	18,50 €
Virements de trésorerie <sup>(1)</sup>	
▶ Sans change	15,00 €
▶ Avec change	31,00 €
Chèques <sup>(1)</sup>	
▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :	
– Commission d'encaissement	0,10 %
• Minimum	20,00 €
▶ Crédit Après Encaissement (CAE) :	
– Commission d'encaissement	0,10 %
• Minimum	20,00 €
– Frais de dossier	24,00 €
Effets <sup>(1)</sup>	
▶ Commission d'encaissement	0,10 %
– Minimum	19,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Frais de dossier	24,00 €
Remises documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	80,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Frais de dossier	24,00 €
Crédits documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	115,00 € HT
▶ Confirmation ou confirmation silencieuse	% l'an <sup>(2)(3)</sup>
– Minimum	de 150,00 € à 310,00 € <sup>(2)</sup>
▶ Transmission du crédit documentaire	100,00 € HT
▶ Commission de transfert du crédit documentaire	0,25 %
– Minimum	160,00 € HT
▶ Modification simple de crédit documentaire	115,00 € HT
▶ Modification de montant	0,10 %
– Minimum	115,00 € HT
▶ Modification de risque sur crédit documentaire	% l'an <sup>(2)(3)</sup>
– Minimum	de 150,00 € à 310,00 € <sup>(2)</sup>
▶ Pré-vérification de documents	120,00 € HT
▶ Levée de documents	0,15 %
– Minimum	135,00 € HT
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé	% l'an <sup>(2)(3)</sup>
▶ Frais d'intervention/d'assistance spécifique, à partir de	105,00 € HT
▶ Commission d'encaissement	0,15 %
– Minimum	90,00 € HT
▶ Frais de message	20,00 € HT
▶ Commission pour documents irréguliers	110,00 € HT

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant. (2) Selon le risque pays et le risque banque. (3) Les commissions proportionnelles, notées en "% l'an", sont exprimées en taux annuels et calculées au prorata temporis.

## MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

### Virements ordinaires ou permanents<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	18,50 €
– Frais de mise en place ou de modification d'un virement permanent	Cf. Moyens de paiement SEPA

### Virements de trésorerie<sup>(1)</sup>

▶ Sans change	16,00 €
▶ Avec change	32,00 €

### Chèques<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	18,50 €
▶ Commission d'encaissement	0,15 %
– Minimum	43,00 €

### Effets<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	18,50 €
▶ Commission d'encaissement	0,15 %
– Minimum	43,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €

### Remises documentaires<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	18,50 €
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	100,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Bon de cession	85,00 € HT

### Crédits documentaires<sup>(1)</sup>

▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	1,25 % l'an <sup>(2)</sup>
– Minimum	115,00 €
▶ Frais de message	20,00 €
▶ Annulation ou modification simple	115,00 €
▶ Prorogation et/ou modification de montant	1,25 % l'an <sup>(2)</sup>
– Minimum	115,00 €
▶ Levée de documents	0,125 %
– Minimum	115,00 €
▶ Émission d'un bon de cession	85,00 €
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé	1,50 % l'an <sup>(2)</sup>
– Minimum	100,00 €
▶ Frais d'intervention/d'assistance spécifique, à partir de	105,00 €
▶ Commission de transfert des fonds :	
– Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà de 75 000 €	0,05 %
– Minimum	18,50 €
▶ Frais postaux (lettre recommandée)	7,00 € HT
▶ Frais de courrier Express	25,00 € HT
▶ Virement de la commission d'agent	20,00 €
▶ Commission pour documents irréguliers	130,00 €
▶ Photocopies manquantes	10,00 €

## CRÉDITS SPÉCIALISÉS

### Avance En Devise (AED) :

▶ Mise en place, prorogation, remboursement anticipé	16,00 €
--	---------

### Mobilisation de Créance Née sur l'Etranger (MCNE) :

▶ Mise en place, prorogation, remboursement anticipé	16,00 €
--	---------

# Monétique

## SOLUTIONS D'ACCEPTATION<sup>(1)</sup>

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Electroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

## COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte

Nous consulter

Forfait mensuel "petits remettants" (moins de 1 000 € de flux mensuels)

Nous consulter

Option "petits montants" (transactions de moins de 15 €)

Nous consulter

Frais par impayé carte :

- Impayé niveau 1
- Impayé niveau 2

5,00 €  
20,00 €

## CARTES

### COTISATIONS ANNUELLES

#### Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Business ou CB Visa Business

60,00 €

CB Mastercard Business Certizen<sup>(2)</sup>

72,00 €

CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business

142,00 €

Visa Platinum Business<sup>(3)</sup>

300,00 €

#### Autres cartes et services

Carte automate bancaire ou carte de dépôt

9,00 €

Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)

9,00 €

Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement), par carte<sup>(4)</sup>

GRATUIT

Options disponibles selon la carte, par option :

- ▶ Statistiques dépenses porteurs ou entreprises
- ▶ Retraits
- ▶ 2<sup>e</sup> relevé porteur, synthèse porteurs ou entreprises
- ▶ Différé supplémentaire au-delà du différé standard, par décade

9,00 €  
6,50 €  
9,00 €  
5,75 €

### PAIEMENTS ET RETRAITS<sup>(5)</sup> – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE) :

▶ Paiement par carte

GRATUIT  
GRATUIT

▶ Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel, CIC et Cash Services

▶ Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) d'un autre établissement, appelé aussi "Retrait déplacé" :

- avec CB Mastercard Business Executive, CB Visa Gold Business ou Visa Platinum Business<sup>(3)</sup>
- avec une autre carte, à partir du 3<sup>e</sup> retrait par mois, par retrait

GRATUIT  
1,10 €

Autres opérations<sup>(6)</sup> :

- Paiement par carte, par paiement
  - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, par retrait
- Plafonnement, par opération

2,90 % + 0,33 €  
2,90 % + 3,30 €  
10,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte

10,00 €

(1) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance. (2) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (3) Cette carte sera commercialisée courant 2025. (4) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service. (5) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (6) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)).

## GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction de carte	<b>GRATUIT</b>
Frais de duplicata de relevé de carte :	
▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
▶ Ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	10,00 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait	7,00 €

## Crédits

### FINANCEMENTS COURT TERME

#### DÉCOUVERT SOUPLE PRO

Frais de dossier :

▶ À la mise en place	1,00 % min. 44,00 €
▶ Lors d'une modification	1,00 % min. 22,00 €
▶ Au réexamen annuel	0,5 % min. 22,00 €

#### AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :

▶ À la mise en place	1,00 % min. 75,00 €
▶ Lors d'une modification ou du réexamen annuel	1,00 % min. 50,00 €

Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,08 %
Commission d'engagement <sup>(1)</sup>	Nous consulter

#### ESCOMPTE

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	8,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	8,50 €
Commission d'endos	Nous consulter
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 8

#### MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Crédit Mutuel Factoring Solutions <sup>(2)</sup>	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

#### AFFACTURAGE

Crédit Mutuel Factoring Solutions <sup>(2)</sup>	Nous consulter
--	----------------

(1) Commission prise par trimestre et par avance. Taux appliqué sur le montant de la ligne de crédit. (2) Contrats distribués et souscrits auprès de CREDIT MUTUEL FACTORING.

## FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier à la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
Frais de lettre pour échéance de prêt impayée, par lettre <sup>(1)</sup>	19,90 €
Révision des covenants – Minimum	0,15 % 500,00 €
Délivrance d'un décompte	39,50 €

## Garanties

### ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS SUR LA FRANCE

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ E-cautions via CMUT Direct	25,00 €
▶ Caution ou garantie simple	55,00 €
▶ Caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
▶ Aval sur effet	55,00 €
▶ Avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 % <sup>(2)</sup>
▶ Minimum par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Frais de mise en jeu	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	45,00 €
▶ Acte complexe	110,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Envoi par courrier	Récupération des frais

### ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS À L'INTERNATIONAL

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ Caution ou garantie internationale simple	120,00 €
▶ Caution ou garantie internationale complexe, à partir de	265,00 €
▶ Aval sur effet	60,00 €
▶ Avenant	60,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	2,00 % <sup>(2)</sup>
▶ Minimum par acte et par mois	12,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Frais de mise en jeu	170,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
Acte simple	60,00 €
Acte complexe	110,00 €
Notification/authentification de garanties	120,00 €
Frais de messagerie SWIFT	15,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

### ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

(1) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée. (2) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.



# Autres services aux professionnels

## HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE.

### HBS Communication Multibanques

- Multibanques : abonnement mensuel, à partir de
- Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT  
10,00 € HT

### HBS Opérations bancaires (Virements, Prélèvements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

### HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

### HBS e-factures

Nous consulter

### HBS e-mandats

Nous consulter

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

## AIDE À L'EXPORTATION<sup>(1)</sup>

Prestation d'accompagnement à l'International, à partir de

2 500,00 €

## CRÉDIT MUTUEL RECouvreMENT<sup>(2)</sup>

Recouvrement de créance amiable

15,00 % HT<sup>(3)</sup>

Recouvrement de créance judiciaire

Nous consulter

## Épargne financière

Frais de transaction (sur valeurs mobilières, OPC...), conservation, convention de compte-titres et de services, transfert

Nous consulter<sup>(4)</sup>

(1) Service fourni par CM-CIC AIDEXPORT. (2) Crédit Mutuel Recouvrement est un service de recouvrement de créances à partir de 100 €, opéré par FILACTION, filiale de CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE. (3) Taux appliqué au montant de la créance recouvrée. (4) Pour plus de détail, une fiche "Tarification Titres et Bourse" est disponible auprès de votre chargé d'affaires ou disponible sur la page "tarifs et conditions générales" du site internet [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).

### Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg – Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 3 500 000 euros dont le siège social est au 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

CIC AIDEXPORT, Société anonyme au capital de 152 000 euros – Siège social : 4 Rue Gaillon - 75002 Paris – RCS Paris 322 696 709.

CIC AIDEXPORT est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

CREDIT MUTUEL FACTORING, Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution – Société anonyme au capital de 7 680 000 euros – Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - 380 307 413 RCS Nanterre. N° TVA Intracommunautaire FR6380307413.

Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM entreprises régies par le code des assurances.

Cash Services est une marque de services gérée par la société 2SF – SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 39 000 000 euros. Siège social : 3 avenue du Stade de France, 93200 Saint-Denis, RCS BOBIGNY 915166045.

Marie-  
Hélène  
DECLOTRE  
Date : 2024.10.23  
18:49:44 +02'00'

Signature  
numérique de  
Marie-Hélène  
DECLOTRE

